

SÉANCE SPÉCIALE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE **20 SEPTEMBRE 2019 À 8 H 30.**

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Surveillant de plateaux – personnel – embauche
4. Équité salariale – mandat
5. Réfection – toiture de l'Hôtel de Ville – 132, boulevard Antonio-Barrette – soumissions – adjudication
6. Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) – construction d'un surpresseur au réseau de distribution d'eau potable à l'entrée du boulevard Firestone – demande d'aide financière
7. Levée de la séance

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absence motivée :

monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 8 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

529-09-2019

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance spéciale tel que présenté.

3. Surveillant de plateaux – personnel – embauche

530-09-2019

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un/une étudiant/étudiante au service des loisirs;

ATTENDU la recommandation du 17 septembre 2019 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser l'embauche de Sandra Bravo-Lopez en tant qu'étudiante au service des loisirs, au salaire prévu pour ce poste.

531-09-2019

4. Équité salariale – mandat

ATTENDU la plainte déposée par le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4273, à la CNESST le ou vers le 10 novembre 2016 concernant le maintien de l'équité salariale;

ATTENDU l'intention de l'employeur et du syndicat de faire la mise à jour des descriptions de postes ainsi que de l'évaluation de ceux-ci, le tout tel que prévu à la lettre d'entente numéro 2 faisant partie intégrante de la convention collective 2016-2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater la firme SFAP, rémunération globale, pour procéder à l'évaluation des emplois syndiqués en comité, le tout selon l'offre de services datée du 19 septembre 2019 qui prévoit des honoraires à taux horaires pour un budget d'environ 6 220 \$.

532-09-2019

5. Réfection – toiture de l'Hôtel de Ville – 132, boulevard Antonio-Barrette – soumissions – adjudication

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait à la réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville décrétés au règlement numéro 1249-2019;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 18 septembre 2019, à savoir :

Les Entreprises Christian Arbour inc.	224 201,25 \$
Construction L. Morin	242 942,18 \$

ATTENDU QUE madame Audrey Robert, architecte de Lachance et associée, a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'elle émet sa recommandation dans une lettre datée du 18 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à Les Entreprises Christian Arbour inc. le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 224 201,25 \$;

QUE cette dépense soit imputable au règlement 1249-2019 et que l'excédent soit imputable au fonds de roulement sur une période de dix ans;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

6. Programme fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) – construction d'un surpresseur au réseau de distribution d'eau potable à l'entrée du boulevard Firestone – demande d'aide financière

533-09-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a pris connaissance du guide relatif au programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU), qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la construction d'un surpresseur à l'un des points d'alimentation du réseau de distribution d'eau de la Ville est identifiée comme prioritaire au dernier rapport d'analyse hydraulique du réseau commandé par la Ville;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a fait procéder à une étude de définition du surpresseur requis;

ATTENDU QUE les installations de contrôle de pression d'un réseau de distribution d'eau font partie des infrastructures admissibles au programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU);

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du projet de construction d'un surpresseur à l'un des points d'alimentation du réseau de distribution d'eau de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;

QUE la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation du projet de construction d'un surpresseur à l'un des points d'alimentation du réseau de distribution d'eau de la Ville;

QUE la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU;

QUE monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit et est autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs audit projet dans le cadre du programme FIMEAU.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

534-09-2019

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 8 h 46.

Sylvie Malo
Greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse